

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 17 NOVEMBRE OCTOBRE 2025 À 20h00 AU CENTRE
POLYVALENT SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

Mme Rébecca Garon-Beaulieu, conseillère	siège n° : 1
M. Rock Lévesque, conseiller	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Michel Chénier, conseiller :	siège n° : 4
M. Martin Lavoie, conseiller :	siège n° : 5
M. Gabriel Clermont, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédéric Lee, directeur général et greffier-trésorier

Absent :

M. Étienne Lévesque	Maire
---------------------	-------

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00.

Six personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.1. Nomination d'un président d'assemblée
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
 5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes d'octobre 2025
 - 6.3. Nomination d'un maire suppléant
 - 6.4. Assignation des responsabilités des élus
 - 6.5. Dépôt des résultats financiers comparatifs pour 2023-2024 et 2025
 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers
 8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Demande au MTQ pour amélioration de la sécurité routière et piétonnière sur la rue Principale
 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Autorisation de paiements à AQUA Ingénium inc.
 - 9.2. Autorisation de paiement à LCL Environnement

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Autorisation de paiement à Multi-Soudure BSL
 - 10.2. Appui aux travailleurs de rue de La Mitis
 - 10.3. Demande à Emploi-Été Canada
 - 10.4. Adoption du rapport annuel du Festival Country-Western de Saint-Gabriel
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Demande d'admissibilité au programme de mise aux normes des installations septiques
 - 11.2. Nomination des membres du comité de démolition
 - 11.3. Nomination d'un représentant municipal au Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)
 - 11.4. Avis de motion pour règlement #343-25 citant en immeuble patrimonial l'église de Saint-Gabriel-de-Rimouski sise au 350 rue Principale
 - 11.5. Approbation et adoption du procès-verbal de la séance du CCU tenue le 22 octobre 2025
 - 11.6. Demande de dérogation mineure numéro DM2025-02 pour le 21 rue des Cèdres
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-11-145 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Stéphane Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-146 2.1- NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

ATTENDU l'absence du maire monsieur Étienne Lévesque,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gabriel Clermont

QUE monsieur Stéphane Deschênes soit nommé président d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-147 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Étienen Lévesque : **Maire**

Absent

Mme Rébecca Garon-Beaulieu, conseillère : **siège n° : 1**

- Il y a eu la commémoration des anciens combattants le 16 novembre;
- Elle a assisté au souper des Lions.

M. Rock Lévesque, conseiller : **siège n° : 2**

- Rien à signaler.

M. Stéphane Deschênes, conseiller : **siège n° : 3**

- Il y a eu réparation d'un petit bris dans le réseau de distribution de l'eau potable;
- La main d'œuvre hivernale a commencé en partie à travailler sur les opérations de déneigement.

M. Michel Chénier, conseiller : **siège n° : 4**

- Monsieur Chénier souhaite exprimer ses félicitations pour la cérémonie des anciens combattants.

M. Martin Lavoie, conseiller : **siège n° : 5**

- Rien à signaler.

M. Gabriel-Clermont, conseiller : **siège n° : 6**

- Rien à signaler.

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La Ressource : demande à la municipalité un don dans leur défi automnal;

Transports et Mobilité durable : informe la municipalité que le pont #P-19664 change de numéro pour le pont #P-06432;

Alliance de l'énergie de l'Est : félicite les élus pour leurs élections et décris l'organisme auprès de ceux-ci;

Société québécoise des infrastructures : utilise leur option de renouvellement de bail pour la location des lieux au 248 rue Principale;

ADMQ : remercie Frédéric Lee pour son implication sur le conseil de zone;

MAMH : informe la municipalité que la proportion médiane est de 52% et que le facteur comparatif est de 1.92;

MAMH : sensibilise la municipalité à la cybersécurité;

Tourisme BSL : envoie un communiqué pour le tourisme au cœur des élections municipales au BSL;

Club Lions de Saint-Gabriel : convie les représentants municipaux à un 4@6 protocolaire le 29 novembre prochain dans le cadre de leur 50^e anniversaire.

25-11-148

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2025 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #25764 à 25777	12 516.22\$
Dépôt direct # 500991 à 501035	91 036.86\$
Prélèvements #4213 à 4259	60 336.85\$
Salaires employés (21/09 au 01/11)	38 047.13\$
Salaires pompiers	5 430.02\$
Salaires élus (sept-oct)	5 860.53
Total	213 227.61\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-149

6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 octobre 2025 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Rock Lévesque

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-150

6.3- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant afin de pallier aux responsabilités du maire en cas non-disponibilité de ce dernier à effectuer ses tâches et responsabilités ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant substitut au conseil des maires de la MRC de La Mitis et sur les autres comités relatifs à la MRC pour remplacer le maire en cas de non-disponibilité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lavoie

QUE le conseil municipal nomme monsieur Stéphane Deschênes à titre de maire suppléant pour la période allant du 17 novembre 2025 au 6 avril 2026;

QUE monsieur Deschênes soit nommé à titre de représentant substitut auprès de la MRC de La Mitis pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-151 6.4 – ASSIGNATION DES RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer les membres du conseil à des postes liés aux responsabilités municipales;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE les responsabilités du conseil municipal soient réparties comme suit :

M. Étienne Lévesque	Maire
<ul style="list-style-type: none">• MRC• Communication médias• Mesure d'urgence	

Mme Rébecca Garon-Beaulieu, conseillère : siège n° : 1

- Loisirs;
- Vie communautaire

M. Rock Lévesque, conseiller : siège n° : 2

- Hygiène du milieu (eau et eaux usées)
- Voirie

M. Stéphane Deschênes, conseiller : siège n° : 3

- Voirie
- Administration
- Ressources humaines

M. Michel Chénier, conseiller : siège n° : 4

- Service incendie
- Sécurité publique

M. Martin Lavoie, conseiller : sièges n° : 5

- Urbanisme
- CCU
- Développement

M. Gabriel Clermont, conseiller : siège n° : 6

- Matières résiduelles
- OMH
- Politique familiale
- Tourisme
- Bibliothèque

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-152 6.5- DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS COMPARATIFS POUR 2023-2024 ET 2025

Le greffier-trésorier dépose les états financiers exigés en vertu de l'article 176.4 du Code Municipal.

REVENUS				
	nov-25	Budget 2025	2024	2023
Taxes	1 715 240,04 \$	1 705 132,00 \$	1 681 048,00 \$	1 569 844,00 \$
Tenant lieu de taxes	27 222,64 \$	26 765,00 \$	26 473,00 \$	25 316,00 \$
Transferts	448 304,51 \$	474 317,00 \$	569 556,00 \$	378 328,00 \$
Services rendus	189 251,51 \$	114 950,00 \$	121 813,00 \$	76 431,00 \$
Imposition de droits	53 779,89 \$	39 600,00 \$	58 748,00 \$	42 504,00 \$
Autres	52 167,71 \$	106 101,00 \$	170 452,00 \$	263 080,00 \$
Totaux	2 485 966,30 \$	2 466 865,00 \$	2 628 090,00 \$	2 355 503,00 \$
CHARGES				
	nov-25	Budget 2025	2024	2023
Administration générale	328 477,23 \$	359 603,00 \$	344 886,00 \$	330 664,00 \$
Sécurité publique	148 053,18 \$	225 922,00 \$	223 860,00 \$	233 787,00 \$
Transport	736 364,10 \$	728 584,00 \$	937 564,00 \$	761 410,00 \$
Hygiène du milieu	389 860,31 \$	428 170,00 \$	655 782,00 \$	639 946,00 \$
Santé et Bien-Être	7 029,89 \$	9 744,00 \$	8 523,00 \$	16 372,00 \$
Urbanisme et dév.	140 804,41 \$	136 466,00 \$	132 832,00 \$	157 328,00 \$
Loisirs et culture	258 801,51 \$	267 328,00 \$	398 789,00 \$	445 391,00 \$
Frais de financement	46 794,66 \$	105 349,00 \$	122 217,00 \$	165 167,00 \$
Totaux	2 056 185,29 \$	2 261 166,00 \$	2 824 453,00 \$	2 750 065,00 \$

25-11-153 7.1- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Mitis en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rébecca Garon-Beaulieu

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Mitis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-154 8.1 – DEMANDE AU MTQ POUR AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET PIÉTONNIÈRE SUR LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a élaboré son plan quinquennal et que l'une des actions principales demandées par la population est le renforcement de la sécurité routière et piétonnière sur la rue Principale;

ATTENDU QUE les intervenants de la municipalité n'adhèrent pas au traitement en fonction des statistiques d'accident du MTQ pour les demandes de renforcement de la sécurité;

ATTENDU QUE la population de Saint-Gabriel-de-Rimouski en est une active et qu'elle se déplace à pied dans les objectifs gouvernementaux d'accroître le transport actif;

ATTENDU QUE la conception des rues dans le périmètre urbain n'offre pas d'alternative de déplacement autre que la rue Principale;

ATTENDU QUE sur la rue Principale il y a déplacement d'écoliers à pied;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes Gaëlle Toanen est sise sur la rue Principale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gabriel Clermont

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable :

- D'installer deux panneaux d'arrêts supplémentaires à l'intersection des routes 298 (Rigobert Deschênes) et 234 (Rue Principale);
- De créer une traverse piétonnière à l'avant du local de la Maison des Jeunes Gaëlle Toanen sise au 278B rue Principale;
- L'ajout de balise centrale de traverse piétonnière aux deux traverses existantes et de bollards à l'accotement de ces traverses;
- D'installer deux panneaux d'arrêts à l'intersection de la rue Principale (234) et des rues Pelletier Nord et Sud;
- De créer des zones de 70km/h avant les zones de 50 km actuelles sur le même principe que celle de la route 298 à Sainte-Luce dans le secteur de l'industrie LULUMCO.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de La Mitis ainsi qu'au député de Matane-Matapedia monsieur Pascal Bérubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-155 9.1 – AUTORISATION DE PAIEMENTS À AQUA INGÉNIUM INC.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, par la résolution 24-09-145, a octroyé via un appel d'offres un contrat d'ingénierie à Aqua Ingenium pour les plans et devis de la réfection des conduites d'eau du secteur ouest de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a accepté via la résolution 25-09-131 la soumission d'Aqua Ingenium au montant de 29 225.00\$ avant taxes pour la réalisation d'une étude de caractérisation des sols et environnementale;

ATTENDU QUE les deux factures visées par cette résolution sont complémentaires et représentent les travaux octroyés via la résolution 25-09-131;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Rock Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture # 10245 au montant de 21 660.15\$ et la facture # 10361 au montant de 11 602.13\$ à Aqua Ingénium inc.

QUE ces charges soient imputées à la TECQ 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-156 9.2 – AUTORISATION DE PAIEMENT À LCL ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a octroyé un mandat d'analyse de la vulnérabilité des sites de prélèvement d'eau potable à LCL de Granby au montant de 16 575\$ avant taxes via la résolution 25-03-037,

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués et que la municipalité s'en déclare satisfaite;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Rock Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer à LCL Environnement la facture # 14111 au montant de 19 057.11\$ taxes incluses;

QUE cette charge soit imputée au compte # 03-30036-000 (vulnérabilité eau potable).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-157

10.1 – AUTORISATION DE PAIEMENT À MULTI-SOUDURE BSL

ATTENDU le projet commun entre municipalités de créer des gradins transportables pour les événements;

ATTENDU QU'une première partie des travaux a été complétée;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture # F25747 à Multi-Soudures BSL au montant de 28 743.75\$ taxes incluses;

QUE cette charge soit imputée au projet de gradins mobiles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-158

10.2 – APPUI AUX TRAVAILLEURS DE RUE DE LA MITIS

ATTENDU la demande de financement déposée par *Travail de rue de La Mitis* dans le cadre de l'Axe 1.1 du Plan québécois de lutte contre la criminalité;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gabriel Clermont

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski appuie *Travail de rue de La Mitis* pour sa demande au cadre de l'Axe 1.1 du Plan québécois de lutte contre la criminalité;

QUE monsieur Frédéric Lee directeur général greffier-trésorier rédige une lettre d'appui pour et au nom de la municipalité afin de donner un appui supplémentaire au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-159

10.3 – DEMANDE DE SUBVENTION À EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2026

ATTENDU QUE la période pour le dépôt des demandes d'aides financières dans le cadre du programme Emploi Été Canada 2026 bat son plein;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du programme Emploi d'Été Canada 2026;

QUE monsieur Louis-George Lévesque soit mandaté pour signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous les documents nécessaires à cette demande;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-160 10.4- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU FESTIVAL COUNTRY WESTERN DE SAINT-GABRIEL

ATTENDU QUE lors de la récente assemblée annuelle du Festival Country Western de Saint-Gabriel les états financiers au 30 septembre 2025 ont été déposés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est partenaire de l'événement;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lavoie

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte le dépôt des états financiers du Festival Country Western de Saint-Gabriel au 30 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-161 11.1 – DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement 331-24 établissant le programme de mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE pour y être admissibles, les requérants doivent remplir un formulaire d'admissibilité;

ATTENDU QUE les requérants doivent démontrer l'état vétuste de leurs installations septiques;

ATTENDU QUE monsieur Rémi Deschênes et monsieur Normand Bérubé ont effectué une demande pour le lot 4 616 650 sis sur le Rang des Sept-Lacs ouest;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement 331-24;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rébecca Garon-Beaulieu

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la demande pour la phase #1 des travaux de mise aux normes des installations soit

l'analyse et la conformité d'une éventuelle installation septique le lot 4 616 650 sis sur le Rang des Sept-Lacs ouest;

QUE la municipalité accepte la demande pour l'acquisition et l'installation d'un système septique lié à cette demande;

QUE le maximum de l'aide financière accordée soit selon les règles définies par le règlement 331-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-162

11.2 – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 1^{er} mai 2023 le *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* numéro 317-23;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (*chapitre A-19.1*) stipule que le conseil doit constituer un comité ayant pour fonctions d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère cette loi, que ce comité est formé de trois membres du conseil désignés pour un an par le conseil et que leur mandat est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres actuels du comité de démolition est arrivé à échéance le 6 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Rock Lévesque

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski nomme messieurs Martin Lavoie, Michel Chénier et Étienne Lévesque sur le comité de démolition pour une durée d'un an;

NOMME l'inspecteur en urbanisme à agir à titre de personne-ressource et secrétaire du comité de démolition;

DÉSIGNE monsieur Martin Lavoie à titre de président du comité de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-163

11.3 – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constitué un comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que les membres et officiers du comité sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que la durée du mandat des membres du comité est d'au plus deux (2) ans et qu'il est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que le comité consultatif d'urbanisme est

composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 285-19 constituant le comité consultatif d'urbanisme stipule à l'article 2.1 que le comité est composé d'un membre du conseil et de quatre résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' à la suite des élections municipales, le poste représentant le conseil municipal est vacant.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski nomme monsieur Martin Lavoie au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, et ce, pour un mandat de deux (2) ans débutant à la date d'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 – AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT #340-25 CITANT EN IMMEUBLE PATRIMONIAL L'ÉGLISE DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI SISE AU 350 RUE PRINCIPALE

Avis de motion est donné par monsieur Rock Lévesque qu'à une séance ultérieure le règlement #343-25 citant en immeuble patrimonial l'église de Saint-Gabriel-de-Rimouski sise au 350 rue Principale sera adopté.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

25-11-164

11.5 – APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CCU TENUE LE 22 OCTOBRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski approuve et adopte le procès-verbal de la séance du CCU tenue le 22 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-165

11.6 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM2025-02 POUR LE 21 RUE DES CÈDRES

Demande de dérogation mineure numéro DM2025-02 déposée par monsieur Samuel Minville, propriétaire du 21, rue des Cèdres, lot 4 986 624 du cadastre du Québec, matricule 5465-93-0831. La dérogation mineure est demandée afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire isolé à une distance de 0,91 mètre de la ligne latérale de terrain.

En vertu du règlement de zonage numéro 211-10, une distance minimale de 1,50 mètre doit être respectée entre un bâtiment accessoire isolé et une ligne latérale de terrain.

LE CONSEIL MUNICIPAL REÇOIT ET ANALYSE CETTE DEMANDE :

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure porte sur une disposition du Règlement de zonage numéro 211-10 pouvant faire l'objet d'une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage numéro 211-10 n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur de ladite demande de dérogation. Le conseil juge que les préjudices sérieux invoqués dans la demande ne sont pas des préjudices sérieux et valables contenus du contexte du dossier. Le conseil juge également que le bâtiment accessoire isolé peut être construit différemment ou implanté d'une manière différente afin de respecter la marge de recul latérale de 1,50 mètre.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est jugée mineure dans le contexte du dossier;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme numéro 210-10 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure, si elle est accordée, ne portera pas atteinte au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure, si elle est accordée, ne portera pas atteinte à la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure, si elle est accordée, n'aura pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 22 octobre 2025 et a transmis ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné l'occasion à toute personne intéressée de se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski refuse la dérogation mineure numéro DM2025-02 telle que présentée, car les critères d'évaluation obligatoires de la demande ne sont pas tous satisfaits.

Le vote est demandé par monsieur Michel Chénier

Refus de la demande	4
Acceptation de la demande	1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

25-11-166

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lavoie

DE lever l'assemblée il est 20h52

Stéphane Deschênes
Maire suppléant

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Stéphane Deschênes
Maire